

l'épouse et d'autre Jean Coindre son Neveu lesquels ont signé =
Coindre. Coindre.

Pingot curé de Dangé

Le quatorzième jour d'octobre mil Sept Cens Soixante-onze ont épousé en face
Nicolas Berger et l'église Nicolas Berger fils mineur de Nicolas Berger Laboureur et de
marguerite Bricheteau d'une part; le marié Berger fille mineure de
Marie Berger et Charles Berger et de Marie Gillet d'autre part. Je soussigne leur
ai donné la Benediction nuptiale en présence et du consentement desdits
Nicolas Berger et marguerite Bricheteau pere et mere de l'époux, du dit Charles
Berger pere de l'épouse et d'autre Charles Berger son grand pere, de
Pierre Marjeau oncle de l'époux lesquels ont tous déclaré au Saireur
Signer, et des soussignés =

Courtaud elève. Longfau. Courtard pere
Coindre.

Pingot curé de Dangé

Pierre Sojond le Dix Sept octobre mil Sept Cens Soixante-onze ont épousé en face déligitez
Pierre Sojond veuf de Marie Rivière d'une part, et Marie Guillot veuve de